

■ **Giorgianni TV**, à Montreux (FOSC du 08.02.2002, p. 14).  
Par décision du 12 décembre 2002, le Président du Tribunal de  
l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulai-  
re.  
Journal no 552 du 17.01.2003  
(00827350 / CH-550.1.028.513-0)